

# COMMUNE DE CRAYWICK

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE



tél. : 03.28.22.42.51

E-Mail : [mairie.craywick@gmail.com](mailto:mairie.craywick@gmail.com)

## BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU DOSSIER

RÉALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR POIDS  
LOURDS DE 259 PLACES ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
D'ACCUEIL ET DE BUREAUX, DANS LA ZAC EUROFRET, RUE DU  
SCHELVLIEU À CRAYWICK

DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 À 8H30  
AU LUNDI 23 DÉCEMBRE À 11H00.



## Table des matières

Préambule.....	3
1. Organisation de la participation du public par voie électronique.....	4
1.1 Organisation de la publicité préalable.....	4
1.1.1 Affichage de l'avis réglementaire sur le panneau administratif de la commune.....	5
1.1.2 Affichage de l'avis réglementaire sur site.....	5
1.1.3 Publication de l'avis réglementaire dans la presse locale.....	6
1.1.4 Publication de l'information sur le site internet de la commune.....	7
1.2 Organisation de la mise à disposition du dossier d'étude d'impact par voie électronique.....	7
1.2.1 Mise à disposition du dossier d'étude d'impact par voie électronique.....	7
1.2.2 Contenu du dossier mis à disposition.....	8
2. Bilan de la mise à disposition du public par électronique.....	9
3. Modalités de mise à disposition de ce bilan.....	10
4. Conclusion.....	11
Annexe 1 : Publication de l'avis réglementaire dans la Voix du Nord du 5 novembre 2024.....	12
Annexe 2 : Publication de l'avis réglementaire dans la Gazette Nord/Pas-de-Calais du 5 novembre 2024.....	13

## Préambule

Le projet de réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK couvre une surface de 4 ha. Il permettra aux transporteurs de bénéficier d'une aire sécurisée de 259 places de stationnement. L'aire sera équipée d'un bâtiment d'accueil d'une surface au sol de 530 m<sup>2</sup> et une surface utile de 792,74 m<sup>2</sup> (présence d'un étage).

Un parking pour véhicules légers (20 places de stationnement dont 2 pour personne à mobilité réduite) sera également implanté à l'entrée du site.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet d'aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK, une demande de permis de construire a été déposée par NITI PARK le 30 mai 2024.

Ce projet ayant été soumis à évaluation environnementale suite à un examen au cas par cas, la demande de permis de construire a fait l'objet d'une consultation du public, qui dans ce cas, a pris la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) [articles L.123-2 et L.123-19 du Code de l'environnement].

M. le Maire de CRAYWICK, qui délivrera le permis de construire au nom de l'État, a organisé cette participation du public par voie électronique qui s'est déroulée :

**du vendredi 22 novembre 2024 à 8h30 au lundi 23 décembre à 11h00.**

La participation du public par voie électronique a été organisée selon les modalités définies aux articles L.123-19, R.123-46-1 et D.123-46-2 du Code de l'environnement.

# 1. Organisation de la participation du public par voie électronique

## 1.1 Organisation de la publicité préalable

Conformément aux dispositions L.123-19 du Code de l'Environnement, le public a été informé de cette participation du public par voie électronique par un avis :

- Mis en ligne sur le site Internet de la Commune le 29 octobre 2024 ;
- Publié à la Voix du Nord le 5 novembre 2024 et à La Gazette Nord/Pas-de-Calais à cette même date ;
- Affiché sur le panneau administratif de la mairie de CRAYWICK du 5 novembre 2024 au 24 décembre 2024 ;
- Affiché sur le lieu de réalisation du projet du 5 novembre 2024 au 24 décembre 2024.

**COMMUNE DE CRAYWICK**  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUHESME



N° 0318 22 42 51  
E-Mail : [mairie.craywick@nord.fr](mailto:mairie.craywick@nord.fr)

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif à la réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds de 259 places et la construction d'un bâtiment d'accueil et de bureaux, dans la ZAC Eurofret, rue du Schelviet à CRAYWICK**

Le projet de réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK couvre une surface de 4 ha. Il permettra aux transporteurs de bénéficier d'une aire sécurisée de 259 places de stationnement. L'aire sera équipée d'un bâtiment d'accueil d'une surface au sol de 530 m<sup>2</sup> et une surface utile de 792,74 m<sup>2</sup> (présence d'un étage).

Un parking pour véhicules légers (20 places de stationnement dont 2 pour personne à mobilité réduite) sera également implanté à l'entrée du site.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet d'aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK, une demande de permis de construire a été déposée par NITI PARK le 30 mai 2024.

Ce projet ayant été soumis à évaluation environnementale suite à un examen au cas par cas, la demande de permis de construire doit faire l'objet d'une consultation du public, qui dans ce cas, prend la forme d'une participation du public par voie électronique (PVE) [articles L.123-2 et L.123-19 du Code de l'Environnement].

M. le Maire de CRAYWICK, qui délivrera le permis de construire au nom de l'Etat, organise cette participation du public par voie électronique qui se déroulera :

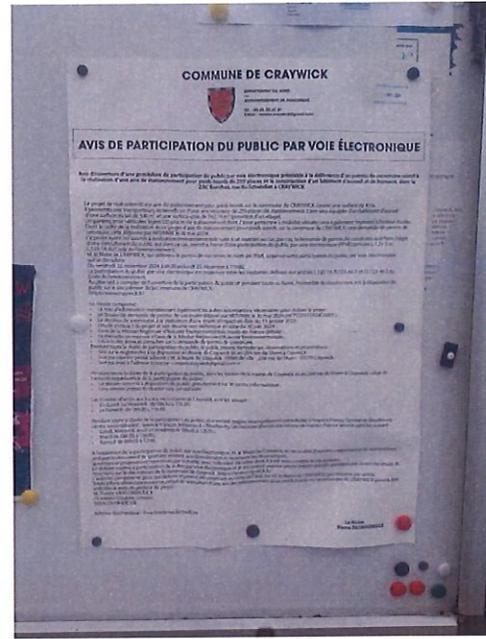
**Du vendredi 22 novembre 2024 à 8h30 au lundi 23 décembre à 11h00.**

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L.123-19, R.123-46-1 et D.123-46-2 du Code de l'Environnement.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site Internet de la Commune de CRAYWICK : <https://www.craywick.fr/>

### 1.1.1 Affichage de l'avis réglementaire sur le panneau administratif de la commune

Préalablement à la procédure de participation du public par voie électronique, et ce pendant toute la durée de la mise à disposition, un avis de mise à disposition a été affiché sur le panneau administratif de la mairie de CRAYWICK (284 rue de l'Aven – 59 279 CRAYWICK).



### 1.1.2 Affichage de l'avis réglementaire sur site

L'avis de mise à disposition a été affiché sur site (Rue du Schelviet – 59 279 CRAYWICK) pour informer le public des modalités de la participation.



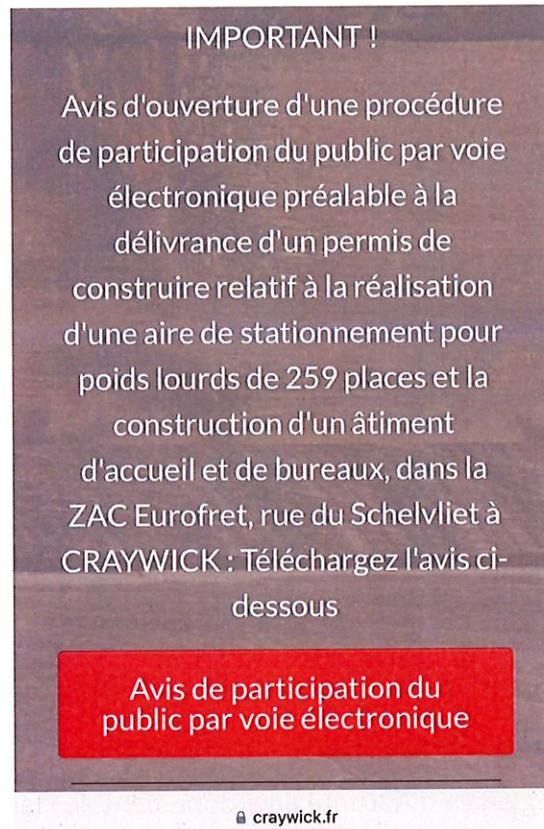
### **1.1.3 Publication de l'avis réglementaire dans la presse locale**

L'avis réglementaire a été publié dans les annonces légales des journaux La Voix du Nord et La Gazette Nord/Pas-de-Calais dans les éditions indiquées ci-dessous :

- La Voix du Nord du 5 novembre 2024 : annexe 1
- La Gazette Nord/Pas-de-Calais du 5 novembre 2024 : annexe 2.

## 1.1.4 Publication de l'information sur le site internet de la commune

L'information du démarrage prochain de la mise à disposition de l'étude d'impact a été publiée sur le site internet de la commune de CRAYWICK.



## 1.2 Organisation de la mise à disposition du dossier d'étude d'impact par voie électronique

### 1.2.1 Mise à disposition du dossier d'étude d'impact par voie électronique

Conduite en application des L.123-19 du Code de l'environnement, la participation du public par voie électronique s'est tenue du **vendredi 22 novembre 2024 à 8h30 au lundi 23 décembre à 11h00**.

- Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier a été mis à disposition dans les locaux de la mairie de Craywick sis au 284 rue de l'Aven à CRAWICK, siège de l'autorité organisatrice de la participation du public :
  - Le dossier était mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique ;
  - Une version papier du dossier était consultable.

Les horaires d'accès aux locaux de la mairie de CRAYWICK étaient les suivant :

- Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 11h30 ;
  - Le Samedi : de 09h30 à 11h30.
- Pendant toute la durée de la participation du public, une version papier était également consultable à l'espace France Service de BOURBOURG – centre socio-éducatif – Avenue François Mitterrand – BOURBOURG. Les horaires d'accès aux locaux de l'espace France service étaient les suivant :
- Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 08h30 à 12h30 ;
  - Mardi de 08h30 à 13h00 ;
  - Samedi de 08h30 à 12:00.
- Le dossier soumis à participation du public par voie électronique était également publié sur le site Internet de la commune de CRAYWICK : <https://www.craywick.fr/>

### **1.2.2 Contenu du dossier mis à disposition**

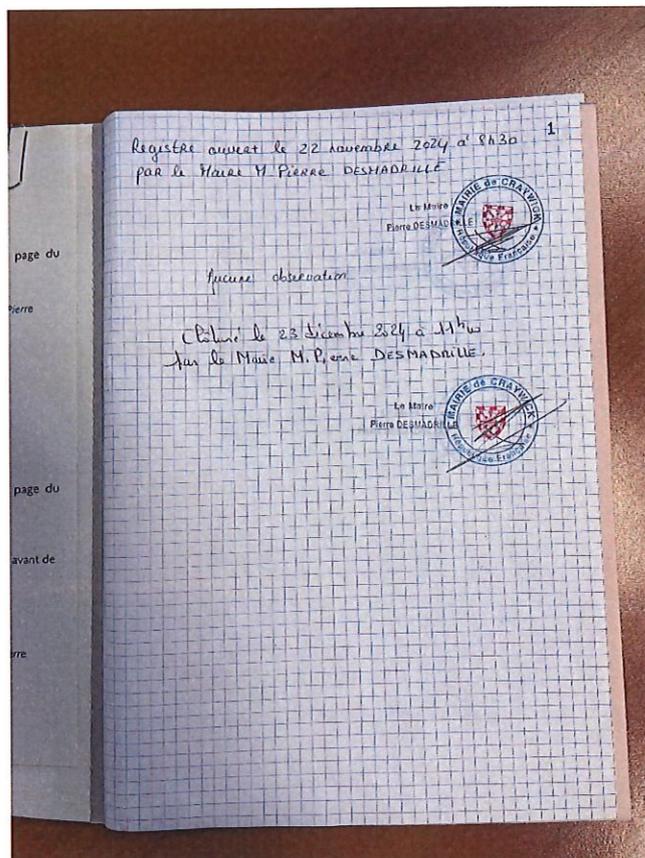
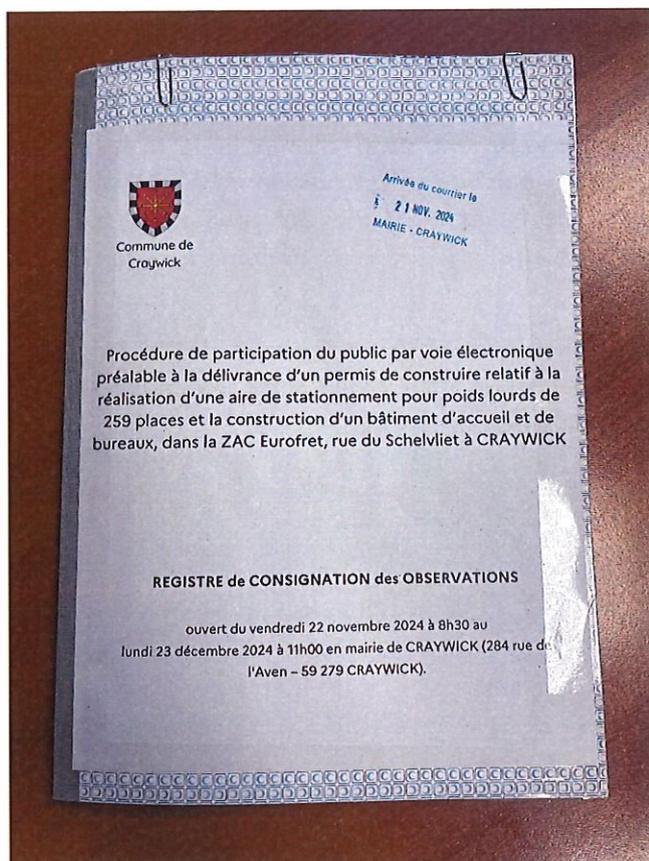
Le dossier mis à disposition comprenait les documents suivants :

- La note d'information mentionnant également les autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet ;
- Le dossier de demande de permis de construire déposé par NITI PARK le 30 mai 2024 (réf PC05915924O0005) ;
- La décision de soumission à la réalisation d'une étude d'impact en date du 11 janvier 2023 ;
- L'étude d'impact du projet et son résumé non technique en date du 30 juin 2024 ;
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France (MRAe) ;
- Le mémoire en réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
- Les avis des services consultés sur la demande de permis de construire.

## 2. Bilan de la mise à disposition du public par électronique

Pendant toute la durée de participation du public, le public pouvait formuler ses observations et propositions :

- Soit sur le registre mis à sa disposition en mairie de CRAYWICK sis au 284 rue de l'Aven à CRAYWICK ;



- Soit par courrier postal adressé à M. le Maire de CRAYWICK – Hôtel de ville – 284 rue de l'Aven – 59 279 CRAYWICK ;
- Soit par mail à l'adresse suivante : [mairie.craywick@gmail.com](mailto:mairie.craywick@gmail.com).

Aucune observation n'a été déposée durant la période d'ouverture de la participation.

### 3. Modalités de mise à disposition de ce bilan

L'article L.123-19-1 II du Code de l'environnement dispose que :

*« Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.*

*Dans le cas où la consultation d'un organisme consultatif comportant des représentants des catégories de personnes concernées par la décision en cause est obligatoire et lorsque celle-ci intervient après la consultation du public, la synthèse des observations et propositions du public lui est transmise préalablement à son avis.*

*Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »*

M. le Maire de CRAYWICK, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure a rédigé le présent bilan qui sera mis en ligne sur le site Internet de la commune de CRAYWICK (consultable à l'adresse: <https://www.craywick.fr/>), pour une durée minimale de trois mois.

## 4. Conclusion

Dans le respect des dispositions du Code de l'environnement, l'ensemble des pièces requises a été mis à la disposition du public, par voie électronique.

Le présent bilan s'est attaché à relater le déroulement de la participation du public par voie électronique et recenser les observations.

Ce bilan clôt la procédure de participation du public par voie électronique.

L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire au nom de l'État, à savoir M. le Maire de CRAYWICK, peut dorénavant statuer par arrêté.

CRAYWICK, le 27/12/24

**Le Maire**  
**Pierre DESMADRILLE**



# Annexe 1 : Publication de l'avis réglementaire dans la Voix du Nord du 5 novembre 2024

LA VOIX DU NORD MARDI 5 NOVEMBRE 2024

Carnets et avis F

## Avis de décès

### TOURNEHEM SUR LAHEM

« Dans le silence du matin, je suis partie vers toi... »

Prions le Seigneur pour qu'il accueille en sa Maison, l'âme de

**Madame Jacqueline TAUFOUR-DAVENNE**  
veuve de Monsieur Julien TAUFOUR

Médaille de l'Ordre de Malte

décédée à Coquelles le dimanche 3 novembre 2024 à l'âge de 94 ans, marquée du sacrement des malades.

Vous êtes invités à participer ou à vous unir d'affection à la cérémonie des funérailles qui aura lieu le jeudi 7 novembre 2024, à 15 heures, en l'église Saint-Médard de Tournem-sur-la-Hem.

Réunion à l'église à 14 h 45.

L'offrande tendrá lieu de condoléances.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Coquelles.

De la part de

Christine TAUFOUR-VAN AGT,

Alan et Bénédicte TAUFOUR-HARTELL,

Beignt et Landry PAULIN-TAUFOUR,

ses enfants,

Martine et Marie-Louise, Kevin et Pauline, Dorothee et Hubert,

Mabelle et François, Alys et François,

Loisac et Françoise, Clotilde, Victoria,

Timothée, Nathan et Aïen, Florent et Oceane, Mixence,

ses petits-enfants,

Louis, Lisa, Arthur, Léonard, Rozenn, Lou, Oscar, Romane,

ses arrière-petits-enfants,

Maferonick Azeo-Marie TAUFOUR, sa belle-sœur,

Alice DAVENNE, sa nièce,

Laurent VAN AGT,

Isabelle et Marie-Annick, ses fillettes,

les familles TAUFOUR DAVENNE, COLOMBIER DELVARRIE,

HONORE, POLAERT-VAN AGT-HARTELL-PAULIN,

ses amis,

le docteur PRUVOST, son médecin,

le personnel, la direction et les résidents de « Terrasses de la Mer »

de Coquelles,

ses amis et tous ceux qui l'ont connue et estimée.

Merci de s'appuyer sur plusieurs de leurs antérieures.

Un tronc sera disponible pour recevoir vos dons, à l'intention de

l'Association « France Alzheimer »

Dans l'attente de funérailles, le corps de Madame Jacqueline

TAUFOUR repose à la maison funéraire, 95, rue E. Depont 62370

Audouin (face à l'église) où les visites sont souhaitées de 16 heures à

18 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres BAILLARD - AUDRUICQ

03.21.85.70.08 - 03.21.85.14.14

### SAINT-MARCEL (27), DOHEM (62)

Godefroy LEROY et Daphine AUBRON,

Fanny et Thomas DIHEGHEB LEROY, ses enfants,

Jeanne, Camille, Lucie, Léonie, Emile, Mère, Sophie,

ses petites-filles,

Lucienne DELMIRE, sa compagne

ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Jean-Marie BARROIS**

survécu à Le Chomy (78), le vendredi 1er novembre 2024 à l'âge de

73 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 8 novembre 2024 à

14 h 30 en l'église de Doheh, suivie de l'inhumation au cimetière

du lieu dans le caveau de famille.

Réunion à l'église à 14 heures.

L'offrande, à la fin de la cérémonie, tendrá lieu de condoléances.

Dans l'attente des funérailles, Jean-Marie repose aux

salons funéraires Daniel BÉ, 8 bis, rue François Gosin à Lambres.

Ouvrés de 9 h 30 à 18 h 30.

Vous pouvez laisser vos condoléances sur

www.pompes-funeres-daniel-be.fr

Une sera envoyé aucun faire-part, cet avis en tenant lieu.

Pompes Funèbres Daniel BÉ, Saint-Omer / Lambres

Tel 03.21.98.46.85 - 06.21.42.45.81

Accès à tous salons

## LÉGALES

Tarification conforme à l'article du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

## AVIS ADMINISTRATIFS



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE CRAYWICK

M. 03.28.22.42.11

E-Mail : mairie.craywick@gmail.com

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif à la réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds de 259 places et la construction d'un bâtiment d'accueil et de bureaux, dans le ZAC Eurocity, rue du Schévalier à CRAYWICK

Le projet de réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK couvre une surface de 4 ha. Il permettra aux habitants de bénéficier d'une aire sécurisée de 259 places de stationnement. L'aire sera équipée d'un bâtiment d'accueil d'une surface de 844 m<sup>2</sup> SUT et sera sur une aire de 740 m<sup>2</sup> globale des écopis. Un parking pour véhicules légers (29 places de stationnement) est 2 pourcentage à mobilité réduite sera également implanté à l'intérieur de l'aire.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet d'aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK une demande de permis de construire a été déposée par NPI PARK le 30 mars 2024. Ce projet ayant été soumis à évaluation environnementale suite à un examen au cas par cas, la demande de permis de construire doit faire l'objet d'une consultation du public, qui dans ce cas, prend la forme d'une participation du public, par voie électronique (PPE) (articles L.123-2 et L.123-19 du Code de l'urbanisme).

Il le Maire de CRAYWICK, qui a déclaré le permis de construire au nom de l'Etat, organise cette participation du public par voie électronique qui se déroulera

du vendredi 22 novembre 2024 à 09h00 au lundi 23 décembre à 17h00.

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités ci-dessous aux articles L.123-19, R.123-46-1 et D.123-45-2 du Code de l'urbanisme.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site Internet de la Commune de CRAYWICK (https://www.craywick.fr).

Le dossier comprend :

• La note d'information mentionnant également les autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet ;

• Le dossier de demande de permis de construire déposé par NPI PARK le 30 mars 2024 (tel PC021158240000) ;

• La décision de soumission à la réalisation d'une étude d'impact en date du 11 janvier 2023 ;

• L'étude d'impact du projet et son résumé non technique en date du 30 juin 2024 ;

• L'avis de la Mission Régionale d'Analyse Environnementale Hauts-de-France (MRAE) ;

• Le mémoire en réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Analyse Environnementale ;

• Les notes de synthèse relatives à la demande de permis de construire.

Pendant toute la durée de participation du public, le public pourra formuler ses observations et propositions :

• Soit sur le registre mis à sa disposition en Mairie de Craywick sis au 284 rue de l'Artois à Craywick ;

• Soit par courrier postal adressé à M. le Maire de Craywick - Hôtel de ville - 284 rue de l'Artois - 59278 Craywick ;

• Soit par mail à l'adresse suivante : [mairie.craywick@gmail.com](mailto:mairie.craywick@gmail.com) ;

Pendant toute la durée de la participation du public, dans les locaux de la mairie de Craywick sis au 284 rue de l'Artois à Craywick, siège de l'autorité organisatrice de la participation du public :

• Une version papier du dossier sera consultable ;

Les horaires d'accès aux locaux de la mairie de Craywick sont les suivants :

• Du lundi au vendredi : de 09h00 à 17h00 ;

• Le samedi : de 09h30 à 12h00 ;

Pendant toute la durée de la participation du public, une version papier sera également consultable à l'Agence France Service de Bourgogne - Centre ville-Housart - avenue François Mitterand - Bourbourg. Les horaires d'accès aux locaux de l'agence France Service sont les suivants :

• Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 09h00 à 12h00 ;

• Mardi de 09h30 à 12h00 ;

• Samedi de 09h30 à 12h00 ;

À l'expiration de la participation du public par voie électronique, M. le Maire de Craywick, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure réglera le dossier de synthèse relatif au dossier et transmettra les observations, questions et propositions transmises par le public, avec indication de celles dont il a été tenu compte le cas échéant.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique et le document synthétique relatif à la participation du public seront mis à disposition du public sur le site Internet de la commune de Craywick - <https://www.craywick.fr>.

L'autorité compétente pour qu'il délivre le permis de construire au nom de l'Etat est M. le Maire de CRAYWICK, qui a déclaré par voie électronique :

Toute information concernant ce projet de réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK pourra être sollicitée auprès du porteur du projet :

M. Thierry VANLEEMBOUCK

20 Avenue Euclide Lemaire

59240 DUNKERQUE

Adresse électronique : [thvanleembouck@vaf.fr](mailto:thvanleembouck@vaf.fr)

Le Maire

François DESMAGRILLE

## VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

## CREATIONS/CONSTITUTIONS



## BK IMMO

BK IMMO, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, siège social : 37 Cité Saint-Léger, 59450 PERENCHIES.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERENCHIES du 16/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : BK IMMO. Siège social : 37 Cité Saint-Léger, 59450 PERENCHIES. Objet social : Acquisition de propriétés ou d'objets mobiliers et location de ces biens et droits immobiliers de tous biens et droits immobiliers et location de ces biens et droits immobiliers de tous biens et droits immobiliers.

Le gérant, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : SARL H&C SNC SARL, au capital de 1 000 €, siège social : 37 Cité Saint-Léger à PERENCHIES (59450) 983 962 642 RCS LILLE METROPOLE. Elèves relatifs aux cesses de parts : agrément reçu dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales immatriculées de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE. Bourges, La Garenne.

"Pour mes appels d'offre, je favorise la Presse Quotidienne Régionale."

**GESTIONNAIRES DE MARCHÉ**

Vous aussi, faites comme Estelle

ESTELLE

NOTICE OFFRE EN VIDEO EN MOINS DE 2 MINUTES

ROSSSEL CONSEIL

LA VOIX DU NORD

Nord éclair

Nord Littoral

**40 minutes**

c'est le temps gagné en moyenne par dossier grâce à l'externalisation des formalités.

Gagnez du temps en sous-traitant vos formalités avec Rossel Conseil Légales.

Contactez moi

Coralie Pinto

[cpinto@rosselconseil.fr](mailto:cpinto@rosselconseil.fr)

06 11 36 38 22 ou 09 70 80 85 12

LA VOIX DU NORD

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le 03 66 880 200

38/4

# Annexe 2 : Publication de l'avis réglementaire dans la Gazette Nord/Pas-de-Calais du 5 novembre 2024

Annonce légale | La Gazette Nord-Pas de Calais

<https://www.gazettenpdc.fr/annonce-legale/20241105130109-122542-000091292501>



## Annonce légale PERMIS DE CONSTRUIRE D UNE AIRE DE STATIONNEMENT

### PERMIS DE CONSTRUIRE D UNE AIRE DE STATIONNEMENT

Type d'annonce légale : INFORMATION ADMINISTRATIVE  
Département : 59 - Nord  
Date de publication : 05/11/2024  
Support : [www.gazettenpdc.fr](http://www.gazettenpdc.fr)  
Référence : 91292501



#### COMMUNE DE CRAYWICK

Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Tél. : 03 28 22 42 51  
Email : [mairie.craywick@gmail.com](mailto:mairie.craywick@gmail.com)

#### AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif à la réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds de 259 places et la construction d'un bâtiment d'accueil et de bureaux dans la ZAC Eurofret, rue du Schelviet à CRAYWICK

Le projet de réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK couvre une surface de 4 ha. Il permettra aux transporteurs de bénéficier d'une aire sécurisée de 259 places de stationnement. L'aire sera équipée d'un bâtiment d'accueil d'une surface au sol de 530 m<sup>2</sup> et une surface utile de 792,74 m<sup>2</sup> (présence d'un étage).

Un parking pour véhicules légers (20 places de stationnement dont 2 pour personne à mobilité réduite) sera également implanté à l'entrée du site.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet d'aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK, une demande de permis de construire a été déposée par NITI PARK le 30 mai 2024.

Ce projet ayant été soumis à évaluation environnementale suite à un examen au cas par cas, la demande de permis de construire doit faire l'objet d'une consultation du public, qui dans ce cas, prend la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) [articles L.123-2 et L.123-19 du Code de l'environnement].

M. le Maire de CRAYWICK, qui délivrera le permis de construire au nom de l'Etat, organise cette participation du public par voie électronique qui se déroulera :

Du vendredi 22 novembre 2024 à 8 H 30 au lundi 23 décembre à 11 H 00.

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L.123-19, R.123-46-1 et D.123-46-2 du Code de l'environnement.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site Internet de la Commune de CRAYWICK :

<https://www.craywick.fr/>

Le dossier comprend :

- La note d'information mentionnant également les autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet ;
- Le dossier de demande de permis de construire déposé par NITI PARK le 30 mai 2024 (réf PC0591592400005) ;
- La décision de soumission à la réalisation d'une étude d'impact en date du 11 janvier 2023 ;
- L'étude d'impact du projet et son résumé non technique en date du 30

juin 2024 ;

- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France (MRAe) ;

- Le mémoire en réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

- Les avis des services consultés sur la demande de permis de construire.

Pendant toute la durée de participation du public, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Soit sur le registre mis à sa disposition en Mairie de Craywick sis au 284 rue de l'Aven à Craywick ;

- Soit par courrier postal adressé à M. le Maire de Craywick - Hôtel de ville - 284 rue de l'Aven - 59279 Craywick ;

- Soit par mail à l'adresse suivante : "mairie.craywick@gmail.com".

Pendant toute la durée de la participation du public, dans les locaux de la mairie de Craywick sis au 284 rue de l'Aven à Craywick, siège de l'autorité organisatrice de la participation du public :

- Le dossier sera mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique ;

- Une version papier du dossier sera consultable.

Les horaires d'accès aux locaux de la mairie de Craywick sont les suivants :

- Du Lundi au Vendredi : de 08 H 30 à 11 H 30 ;

- Le Samedi : de 09 H 30 à 11 H 30.

Pendant toute la durée de la participation du public, une version papier sera également consultable à l'espace France Service de Bourbourg - centre socio-éducatif - avenue François Mitterrand - Bourbourg. Les horaires d'accès aux locaux de l'espace France service sont les suivants :

- Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 08 H 30 à 12 H 30 ;

- Mardi de 08 H 30 à 13 H 00 ;

- Samedi de 08 H 30 à 12 H 00.

A l'expiration de la participation du public par voie électronique, M. le Maire de Craywick, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure rédigera le document de synthèse relatant son déroulement et recensant les observations, questions et propositions transmises par le public, avec indication de celles dont il a été tenu compte le cas échéant.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique et le document susvisé seront ensuite publiés pendant une durée minimale de trois mois sur le site Internet de la commune de Craywick : <https://www.craywick.fr/>

L'autorité compétente pour qui délivrer le permis de construire au nom de l'Etat est M. le Maire de CRAYWICK, qui statuera par arrêté.

Toute information concernant ce projet de réalisation d'une aire de stationnement pour poids lourds sur la commune de CRAYWICK pourra être sollicitée auprès du porteur du projet :

M. Thierry VANLEMBROUCK 70 avenue Gustave Lemaire 59240 DUNKERQUE - Adresse électronique : [thvanlembrouck@hvd.f.eu](mailto:thvanlembrouck@hvd.f.eu)

Le Maire, Pierre DESMADRILLE

## Annonces légales

Publiez en quelques clics votre annonce légale au meilleur prix partout en France

Publier une annonce légale

Consulter les annonces légales

Accéder au compte professionnel

## Annonces légales similaires

INFORMATION ADMINISTRATIVE | 59 - Nord